

Millésime Dégressif



- Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- Le produit est émis par Credit Suisse AG, London Branch (S&P : A, Moody's : A2, Fitch : A ⁽²⁾) et soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure (document à caractère promotionnel).

Période de commercialisation jusqu'au 18 novembre 2016

B.I.C.
Bordeaux Investissement Conseil
GESTION DE PATRIMOINE

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies.

(2) Notation en vigueur au 05/08/2016. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources: <https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp>).

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus du support et les Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support, notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit. Merci de lire l'avertissement en page 10.

Millésime Dégressif

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement. Le remboursement du produit « Millésime Dégressif » est conditionné à l'évolution de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement, nommé ci-après « l'indice ». L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent **et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an.**

En cas de baisse de l'indice de plus de 40% à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 40% de l'indice à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,83%).



Caractéristiques du support «Millésime Dégressif»

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 à 19**, si le niveau de l'indice depuis la date de constatation initiale (le 18 novembre 2016) est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé à l'une des dates de constatation semestrielle (voir tableau ci-contre).

Barrière de Remboursement Anticipé du semestre 2 à 19, exprimée en % du « Cours Initial »								
2	3	4	5	6	7	8	9	10
100%	100%	100%	97,5%	95%	92,5%	90%	90%	90%
11	12	13	14	15	16	17	18	19
90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%

- **Un objectif de gain fixe plafonné à 3,50% par semestre écoulé depuis l'origine (soit 7% par an)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé semestriel ou si l'indice clôture à l'échéance à un niveau supérieur ou égal à 90% de son niveau initial, soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,83%.
- **Un remboursement du capital à l'échéance** (le 25 novembre 2026) si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 18 novembre 2026. **Un risque de perte en capital au-delà.**

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Millésime Dégressif », soit 1 000 euros. Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 18/11/2016 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 25/11/2026) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « Millésime Dégressif » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Millésime Dégressif » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Avantages

- À l'issue des semestres 2 à 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,83%⁽¹⁾.
- À l'échéance des 20 semestres, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 90% de son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7,00% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 170% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 4,44%⁽¹⁾.
- À l'échéance des 20 semestres, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'indice est compris entre 60% (inclus) et 90% (exclus), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital. Le taux de Rendement Annuel est alors égal à -1,00%⁽¹⁾.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'indice baisse de plus de 40% à l'échéance par rapport à son niveau d'origine et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,83%⁽¹⁾).
- Le rendement du support « Millésime Dégressif » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé net d'un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur au dividende net réinvesti.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

Du semestre 2 au semestre 19, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis l'origine (soit 7% par an)
(le Taux de Rendement Annuel net maximum est de 5,83%⁽²⁾)

Sinon, si le niveau de l'indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, **et le produit continue.**

Semestre	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Barrière de Remboursement Anticipé exprimée en % du « Cours Initial »	100%	100%	100%	97,5%	95%	92,5%	90%	90%	90%
Semestre	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Barrière de Remboursement Anticipé exprimée en % du « Cours Initial »	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, mise en résolution ou de défaut de paiement de l'émetteur



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 18 novembre 2026), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de l'indice depuis la date de constatation initiale (le 18 novembre 2016).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 90% de son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 25 novembre 2026 :

170% du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel net est alors de 4,44 %⁽¹⁾)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'indice est compris entre 60% (inclus) et 90% (exclus) de son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 25 novembre 2026 :

L'intégralité du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel net est alors de -1,00%⁽¹⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de l'indice est strictement inférieur à 60% de son niveau initial depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 25 novembre 2026 :

La Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice

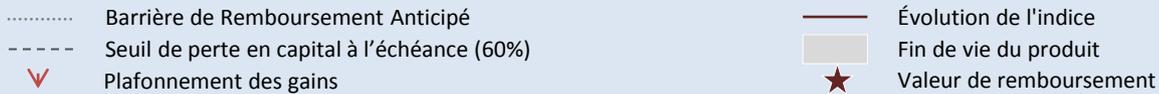
(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

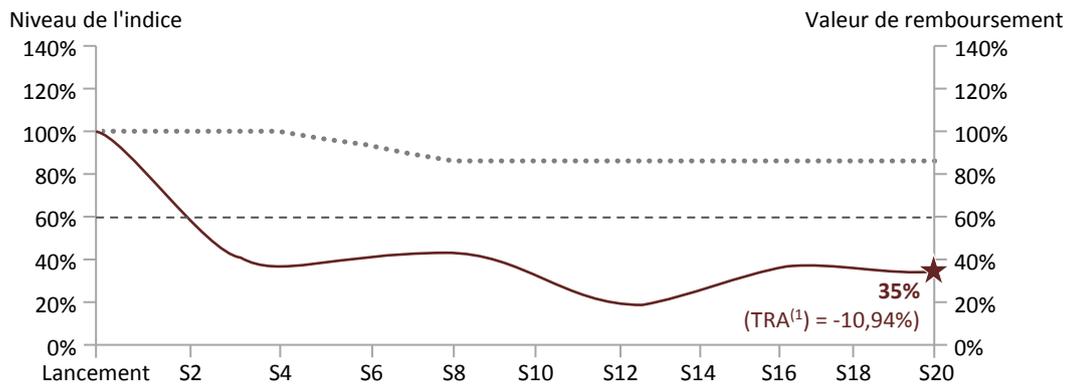
(3) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, mise en résolution ou de défaut de paiement de l'Émetteur

Illustrations du mécanisme de remboursement

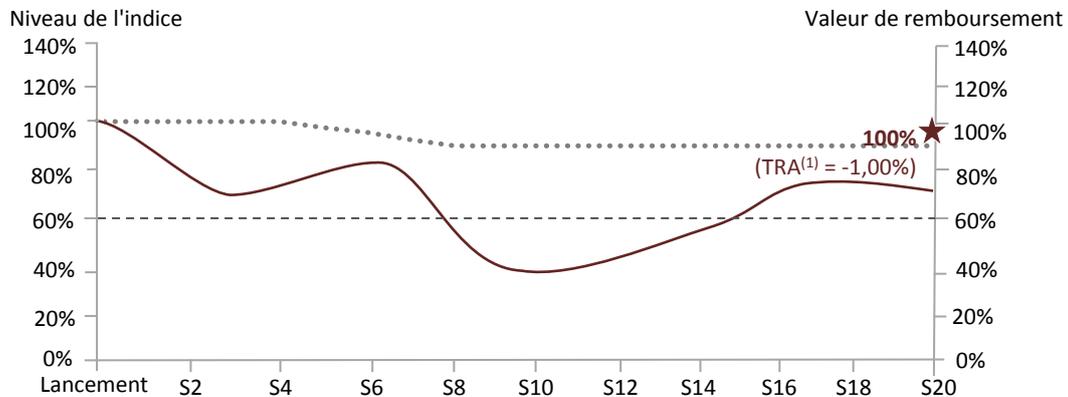
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Aucun des scénarii présentés ci-dessous ne tient compte d'un cas de défaut, faillite ou mise en résolution de l'émetteur.



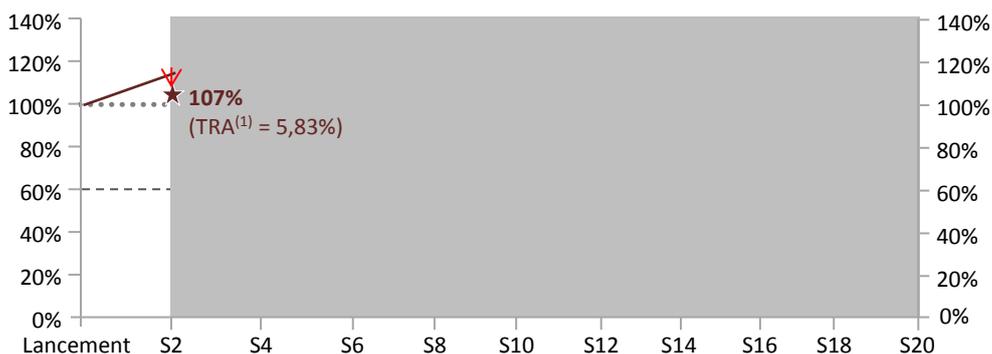
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme



(1) TRA = Taux de Rendement Annuel net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Le rendement du support « **Millésime Dégressif** » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 à 19, le niveau de l'indice est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 20 semestres, l'indice clôture en baisse de 65%, soit au-dessous du seuil des 40% de baisse par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la Valeur Finale de l'indice⁽³⁾, soit 35% du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -10,94%.**
- Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 à 19, le niveau de l'indice est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 28% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital (-40%). **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ de -1,00%**, contre un Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ de -4,22% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue du semestre 2, le niveau de l'indice est supérieur à 100% de son niveau initial (soit +15% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité **du capital initial majorée d'un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis l'origine**, soit 107% du capital initial, **ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ de 5,83%** contre un Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ de 13,61% pour un investissement direct dans l'indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, mise en résolution ou de défaut de paiement de l'Émetteur

(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Zoom sur l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement

L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc, une référence mondiale pour les indices de marchés. Il est équi pondéré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100% des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75% par an**. Pour information, le taux moyen du dividende net réinvesti a été de 2,87% sur les 10 dernières années (Source : Bloomberg).

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.msci.com/eqb/euro50select/indexperf/dailyperf.html>

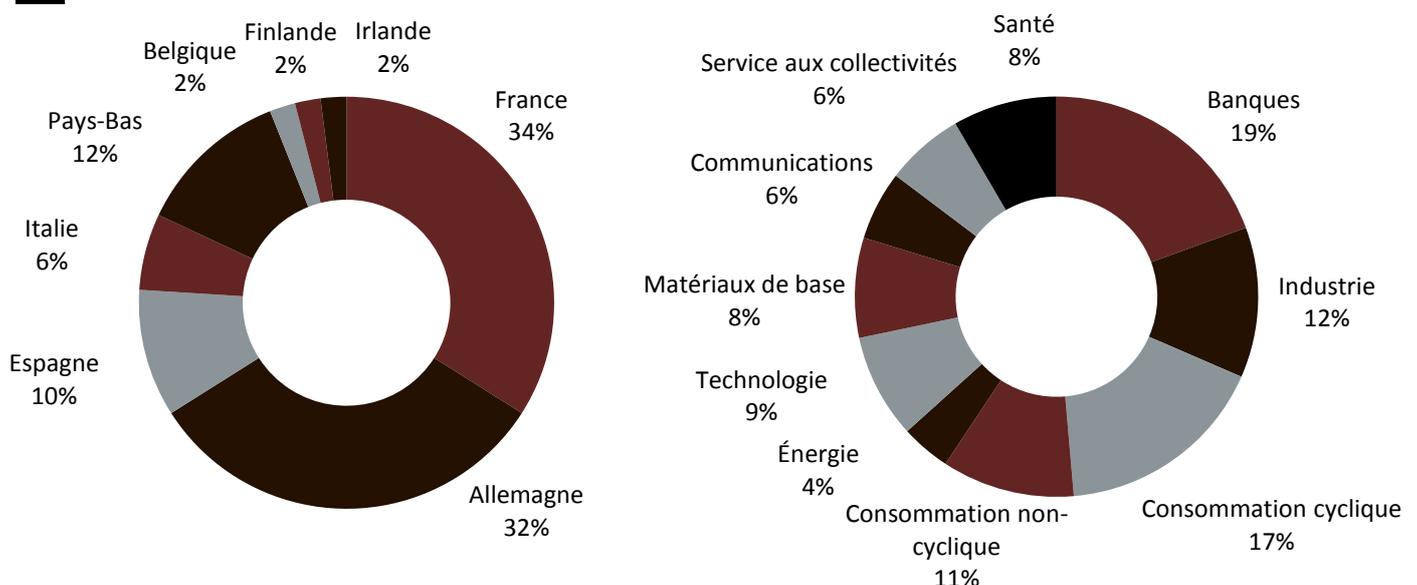
Évolution et performance de l'indice



	MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement	Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis)
1 an	-17,3%	-17,6%
3 ans	3,6%	5,6%
5 ans	9,3%	14,4%
10 ans	-22,4%	-18,5%

L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement a été lancé le 01/10/2015. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Répartitions géographique et sectorielle



Source : Bloomberg, au 01/08/2016. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Credit Suisse AG, London Branch (S&P : A, Moody's : A2, Fitch : A au 05 août 2016)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	XS1444103789
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale.
VALEUR NOMINALE	1 000 €
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Entre le 22/08/2016 et le 18/11/2016 avec un prix à 100%
SOUS-JACENT	indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (code Bloomberg : M7EUSDA Index) Dividendes nets réinvestis - Retranchement d'un prélèvement forfaitaire de 4,75%
DATE D'ÉMISSION	18/11/2016
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	18/11/2017; 18/05/2018; 18/11/2018; 18/05/2019; 18/11/2019; 18/05/2020; 18/11/2020; 18/05/2021; 18/11/2021; 18/05/2022; 18/11/2022; 18/05/2023; 18/11/2023; 18/05/2024; 18/11/2024; 18/05/2025; 18/11/2025; 18/05/2026;
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	27/11/2017; 25/05/2018; 26/11/2018; 27/05/2019; 25/11/2019; 25/05/2020; 25/11/2020; 25/05/2021; 25/11/2021; 25/05/2022; 25/11/2022; 25/05/2023; 27/11/2023; 27/05/2024; 25/11/2024; 26/05/2025; 25/11/2025; 25/05/2026;
DATE DE CONSTATATION INITIALE	18/11/2016
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	25/11/2026
DATE DE CONSTATATION FINALE	18/11/2026
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les Jours de Cotation du Sous-jacent
MARCHÉ SECONDAIRE	Credit Suisse s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance. L'Emetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 0,9% par an. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Credit Suisse sur demande.
AGENT DE CALCUL	Credit Suisse International
DROIT APPLICABLE	Droit anglais
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear Bank S.A./N.V., Clearstream Banking, société anonyme
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Credit Suisse, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter du 18/11/2016 par une société indépendante financièrement de Credit Suisse : Finalyse (deux fois par mois).
COTATION	Bourse de Luxembourg

Facteurs de risques

Veillez vous référer à la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus du support et les Conditions Définitives d'Émission.

Les principaux facteurs de risques sont notamment :

- **Risque de crédit** : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché**: le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital**: le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque de taux**: toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.
- **Risque de liquidité**: certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de mise en résolution de l'émetteur** : en vertu de la législation bancaire suisse, la FINMA jouit de pouvoirs étendus en ce qui concerne les procédures de résolution relatives aux banques suisses comme l'Émetteur, et depuis le 1 janvier 2016, en ce qui concerne les procédures de résolution relatives aux sociétés mères suisses d'un groupe financier tel que Credit Suisse Group AG, et ces procédures peuvent affecter de manière négative les actionnaires et créanciers de l'Émetteur. L'Émetteur est soumis aux obligations de planification de résolution en Suisse, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et pourrait faire face à des obligations similaires dans d'autres juridictions.



AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le support en unités de compte « Millésime Dégressif » décrit dans le présent document fait l'objet d'un Résumé et d'un Prospectus « Securities Notes » sous le Programme de Produits Structurés pour l'émission de Notes, Certificats et Warrants de l'Émetteur. Le Résumé et le Prospectus doivent être lus en considération de tout document incorporé par référence pour les Termes et Conditions complets des Titres (datés du 16 mai 2016). Le Résumé et le Prospectus ont été approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») (Luxembourg) comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC (le « Prospectus Directive »). Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus du support et les Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support, notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit. L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avisés du risque de perte en capital.

Le Résumé et le Prospectus « Securities Notes » sont disponibles gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur les sites de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Credit Suisse (<https://opus.credit-suisse.com>).

L'acheteur du produit « Millésime Dégressif » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit « Millésime Dégressif » a été élaboré pour un horizon d'investissement de 10 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Avertissement sur l'indice : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. (« MSCI »). Les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Kepler Cheuvreux. Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Kepler Cheuvreux et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Credit Suisse ni de Kepler Cheuvreux et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, ni Credit Suisse ni Kepler Cheuvreux ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Copyright © 2016 Credit Suisse et/ou ses filiales.
www.credit-suisse.com





Millésime Dégressif

Période de commercialisation jusqu'au 18 novembre 2016

Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾

Bordeaux Investissement Conseil
27 bis, Allées de Chartres
Bordeaux 33000
France
Tél. 05.57.78.34.96

B.I.C.
Bordeaux Investissement Conseil
GESTION DE PATRIMOINE

Conseiller en Investissement Financier référencé sous le n° E001788 par l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers – Courtier en assurance – Inscription ORIAS n° 09 049 613 www.orias.fr

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit Millésime Dégressif peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 18 novembre 2016.